



**Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable
de VIC FEZENSAC**

26 avenue des Pyrénées - 32190 VIC FEZENSAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

*République française
Département du Gers
SIAEP VIC FEZENSAC*

Séance du jeudi 23 septembre 2021

Date de la convocation: 23/09/2021

Membres en exercice :
20

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-trois septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Benoit DESENLIS,

Présents : 17

Présents : Francois BUFFIN, Jean Pierre DOAT, Georges CAUSERO, Corinne AGUT, Michel LEBE, Cedric ZANARDO, Jean Pierre HUBERT, Patricia POTENTI BRUNET, Jean Claude CASSAGNE, Benoit DESENLIS, Laurent BRUMM, Xavier LABAT, Gilles GUICHARD, Jacques Michel VAISSE, Thibault ELORZA, Claire TUA, Jean Pierre NABONNE

Votants : 18

Représentés : Robert CAMAZZOLA

Excusés :

Absents : Fabrice COQUET, Nathalie BERGES

Secrétaire de séance : Cedric ZANARDO

AR_2021_030 - Objet : Achat d'un camion benne

OBJET :

ACHAT D'UN CAMION BENNE

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'avoir un camion benne afin de transporter le matériel et matière nécessaire au chantier technique.

Il est donc proposé au Conseil Syndical d'autoriser Monsieur le Président d'acquérir un camion benne de marque Renault MAXITY de 2017, acheté au garage Alvarez de Mont de Marsan, pour un montant de 22900 € HT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à acquérir le véhicule Renault Maxity d'occasion

PRECISE que le prix de vente du véhicule est de 22900 euros HT.

PRECISE que le budget 2021 prévoit 29000€ à l'article 21 des dépenses d'investissement et que l'achat sera mis au compte 2182 (matériel de transport).

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à l'achat de ce véhicule et de faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes.

CHARGE le Président de l'exécution de la présente délibération.

APPROUVE À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,
Le Président, Benoit DESENLIS
27/09/2021

Transmis en Préfecture, le

